

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6046>



Réunion de préparation de la rentrée avec M. BEN

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: dimanche 30 août 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Jeudi 27 août s'est tenue une réunion entre les Organisations Syndicales (OS) et le DASEN, la secrétaire générale, le docteur Mme Hurdequint sur le sujet de la préparation de rentrée.

Voici un bref compte rendu de cette réunion

En introduction, M. Ben remercie les enseignants de leur engagement durant les vacances apprenantes, l'école ouverte et buissonnière et les stages de réussite (qui ont eu 3 fois plus de participants cette année). Pour lui « Le service de l'éducation nationale est toujours là quand on en a besoin »

Principe applicable à la rentrée : tout le monde revient à l'école, élèves et professeurs



3 scénarios sont actuellement en vigueur :

- 1) Situation pandémique maîtrisée (c'est le cas chez nous où on décompte 4 cas / 100 000)
- 2) Situation de vulnérabilité élevée (Paris, Bouches du Rhône)
- 3) Situation grave (Mayotte, la Réunion)

Quelques éléments :

- Le protocole sanitaire publié le 26 août s'applique à tous, y compris dans les services déconcentrés de l'Etat.
- Les parents ne doivent pas envoyer leur enfant à l'école si suspicion (fièvre, ...) y compris les parents enseignants
- **La distanciation physique n'est pas obligatoire si elle n'est pas matériellement possible** mais les espaces doivent être organisés pour maximiser la distance entre élèves
- Pas de distanciation en extérieur
- Gestes barrière :
- lavage des mains
- port du masque obligatoire pour tous les personnels dans les espaces clos et à l'extérieur,
- pour les élèves
 - de maternelle : pas de masque,
 - de primaire : masque non recommandé,
 - du 2d degré : masque obligatoire en intérieur et extérieur
- ventilation régulière

- la limitation du brassage n'est plus obligatoire mais il faut veiller tant que possible à le limiter, même chose dans les transports scolaires
- les consignes de nettoyage et de désinfection restent valables (voir protocole) mais l'accès aux jeux devient possible ainsi que l'utilisation de ballons, etc. communs
- Chaque établissement devra élaborer un plan de communication à destination des parents et élèves de manière à ce qu'ils soient rassurés et informés.
- Les collègues devront être formés (même type de formation que l'année dernière) notamment pour les nouveaux arrivants

-* Les personnes vulnérables doivent reprendre le travail. Le régime des ASA ne s'applique plus et le retour en présentiel doit être la norme. Ces personnels doivent demander un arrêt de travail auprès de leur médecin. Lors du CHS CT MEN du 27 août, le SNES, avec la FSU, a demandé que cette situation ne perdure pas pour que ces agents n'aient pas de jour de carence et pour qu'ils n'épuisent pas leurs droits à congé maladie ordinaire.

Suite à la publication, le 1er septembre 2020, de la circulaire relative à la prise en compte dans la Fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, le SNES a mis à jour l'article concernant les personnels vulnérables.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Mise à jour au 2/09/2020

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Circulaire de la fonction publique d'Etat (1er septembre 2020)

- Les questions sur la pratique du chant qui ne permet pas de porter le masque n'a pas reçu de réponse, la DSDEN attend les consignes des inspecteurs de musique.
- Si des parents refusent de porter le masque dans l'enceinte d'une école ou d'un établissement il faut prendre contact avec les forces de l'ordre.
- Pour l'ouverture des internats, le gros problème était posé par le manque de personnel pour le nettoyage des locaux ; 200 personnes ont été recrutées par la région pour assurer ces missions ainsi que les services de cantine selon le DASEN
- M. Ben rappelle pour finir qu'au-delà de l'aspect sanitaire, notre mission est d'accompagner les élèves dans cette période perturbée et notamment en début d'année de faire en sorte de leur remettre le pied à l'étrier, notamment les plus en difficulté, et dit que dans le 2d degré, 1,5 millions d'heures supplémentaires ont été allouées pour l'accompagnement des élèves (AP, devoirs faits...)
- Enfin, selon la conseillère technique départementale, l'ARS et le rectorat ont mis à jour un protocole de prise en charge des personnes contaminées (Dans le 71, il y a eu environ 200 appels pendant les 15 jours de la première phase de déconfinement),
 - Si un élève est soupçonné d'être infecté, il est isolé, récupéré par ses parents et doit consulter son médecin. Celui-ci décide alors s'il doit être testé ou s'il peut retourner à l'école (il délivre alors une attestation de non contre-indication au fait de se rendre à l'école). S'il doit être testé, il reste chez lui jusqu'au résultat du test.
 - S'il le test est négatif il retourne à l'école, sinon il est mis en quatorzaine et le reste de la classe doit être testé et reste confiné jusqu'au résultat du test.

Mme Hurdequint précise également que l'école n'est pas un lieu de contamination : tous les cas positifs se sont avérés être contaminés dans leur famille.

